

RELEVÉ DE DÉCISIONS BUREAU DU 20 MARS 2019

Date de convocation des conseillers : 12/03/2019

Délégués présents : M. Bernard BLAIMONT ; M. Guy CAMUS ; Mme Elisabeth GEHIN ; M. Jean Marie OUDART ; M. Jean-Paul DOSIERE ; M. Marcel LETISSIER ; Mme Marie-France KUBIAK ; M. Cédric PATE ; M. Marcel BERTAUX ; M. Joseph MALCORPS, M. Alain LAMORLETTE ; M. Nicolas POIRET ; M. Michel PAQUET ; M. Jean-Luc PETRE ; Mme Anne-Marie TUOT ; M. Jacques VINCENT ; M. Bernard MAIRIEN

Absents excusés : M. Daniel THOMAS ; M. Jean-Claude BUCHELER ; M. Pascal MAUROY ; M. Maurice JEANNELLE ; M. Jean-Pierre TAYOT ;

Absent non excusé : /

Conseillers Départementaux et autres invités :

M. Hugues MAHIEU, Mme Brigitte LOIZON (excusée), Mme Françoise JEANNELLE (excusée).

1) Préparation des commissions de secteur et du Conseil du 10 avril 2019

- Les projets d'ordre du jour sont validés,
- Les propositions pour les budgets prévisionnels 2019 sont validées sans augmentation des taux d'imposition et avec le programme d'actions suivant :
 - Développement économique : 1^{ère} tranche aménagement zone artisanale de Lucquy, acquisition et maîtrise d'œuvre zone d'activités de Saulces-Monclin, Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour pérennisation de la voie ferrée Amagne-Lucquy / Attigny – Voncq ; aménagement pour implantation maraichage à Chaumont Porcien, convention d'accompagnement avec la Chambre d'Agriculture (total 168 020 € de fonds propres).
 - Développement touristique : 2^{ème} tranche aménagement Relais de Poste de Launois sur Vence, programme d'améliorations et équipements 2019 du Domaine de Vendresse, signalisation touristique autoroute A34, aire de camping-car Novion-Porcien, aménagement passerelles, gués et panneaux sentiers, réhabilitation sentier de découverte Rimbaud, signalétique village étape Launois sur Vence Poix Terron, achat guide du routard pour hébergeurs et réalisation vidéo de promotion touristique (total 321 016 € de fonds propres).
 - Services à la population : aménagement ancienne agence bancaire de Chaumont Porcien pour accueil médecin et stagiaires, aménagement d'un local dans le pôle de Lucquy pour accueil d'un médecin, amélioration des multi-accueils de Boulzicourt, Poix-Terron et Saules-Monclin, construction d'un béguinage à Poix Terron, Contrat Local de Santé, développement des Maisons de Service Au Public d'Attigny et Poix Terron en partenariat avec la Poste (total 174 202 € de fonds propres).
 - Habitat cadre de vie : programme de 11 chantiers du patrimoine, programme habiter mieux, aménagement de logements à Givry sur Aisne, Saint Marceau, Saulces-Monclin et Bouvellemont, élaboration Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Ardennes (total 230 850 € de fonds propres).
 - Transition énergétique et biodiversité : élaboration nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), poursuite Plans Climat Energie Communaux (PCEC), sensibilisation (éco-conduite et caméra thermique), fonds de concours certificat

Economie d'Énergie, mobilité électrique (achat de véhicules et bornes électriques, aide pour achat de vélos électriques), service mutualisé de mesure de la qualité de l'air dans écoles et crèches, ingénierie Agence Locale de l'Énergie, centrale villageoise photovoltaïque, installation panneaux photovoltaïques sur locaux communautaires pour autoconsommation, développement des circuits courts cantines scolaires, action climagri, lutte contre le ruissellement avec Trame Verte et Bleue secteur de Poix Terron, animation programme Natura 2000 secteur Vallée de la Bar (total 126 584 € de fonds propres).

- Autres actions : élaboration Schéma Directeur Adduction d'Eau Potable et aide à numérisation des réseaux, sauvegarde captage Saulces-Champenoise-Givry sur Aisne (2^{ème} tranche), équipement des locaux communautaires (total 76 225 € de fonds propres).
- La proposition de refonte de règlement d'aide aux associations est validée (aide forfaitaire, convention annuelle, convention cadre).
- Le projet d'avis sur le Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est validé.

PARTIE DELIBERATIONS

2) Vente des lots 1 et 5 de la Zone d'Activités de Boulzicourt

- Lot n°1 de 3155 m² à la SCI Thevenin Candie à 11.50 € HT/m² (développement de la société de couverture, plomberie et chauffage).
- Lot n°5 de 4191 m² à la SCI Eloane à 12.50 € HT/m² (développement de la société Arden Pavillons et centre de remise en forme)

Vote à l'unanimité

3) Actualisation du programme 2018-2019 de chantiers du patrimoine

- Réfection murets à Saint Lambert et Mont de Jeux : +5.5 jours (+ 1 402.50 € soit total de 9 562.50 €).
- Réfection lavoir de Fraillicourt : + 2 jours (+ 530 € soit 2 385 € au total).
- Réfection mur cimetière de Raillicourt : +5 jours (+1 325 € soit 6 095 € au total).
- Réfection de soubassement de la mairie du Chesnois Auboncourt : + 2 jours (+530 € soit 2 650 € au total).
- Réfection lavoir de Mondigny : + 3 jours (+795 € soit 3 975 €).
- Réfection mur de soutènement de la mairie de Lalobbe : + 3.5 jours (+927.50 € soit 11 660 € au total).

Vote à l'unanimité

4) Convention gestion des 3 Multi accueils de Boulzicourt, Poix Terron, Saulces Monclin et de la crèche d'Attigny

- Versement solde gestion 2018 : 47 952.89 € soit réduction de 5 944.90 € par rapport au budget prévisionnel.
- Convention annuelle 2019 avec subvention prévisionnelle de 105 850 € pour Boulzicourt, 89 960 € pour Saulces Monclin, 87 950 € pour Poix Terron et 30 450 € pour l'ouverture de la crèche d'Attigny à compter de septembre 2019.

Vote à l'unanimité

5) Convention mutualisation de service 2019 avec le Centre Social de la médiathèque de Signy L'Abbaye pour animation insertion des jeunes :

Convention avec participation de 11 500 € (11 000 € en 2018) pour programme de 3 ateliers hebdomadaires jeux d'opposition, 1 accompagnement hebdomadaire à la scolarité, une animation théâtre forum, un atelier entrée à la maternelle, une animation café de Zabou, un atelier théâtre des parents, un atelier éveil, un atelier bébé lecteur, une animation journée zénitude, des sorties culturelles et sportives pour les vacances scolaires, un atelier citoyenneté et un atelier manger bouger.

Vote à l'unanimité

6) Aides aux accueils de mineurs

- Aides aux centres de loisirs pendant les vacances hiver 2019 association d'Attigny 448 €, de Boulzicourt 227.60 €, de Chaumont-Porcien 316.60 €, de Lucquy 450.40 €, de Poix Terron 779.20 €, de Thin le Moutier 246.30 €, de Prix les Mézières 101 € ainsi que le séjour ados avec l'OACP 1 035 €.
- Correction erreur sur centre de loisirs été à Poix Terron +16 €
- Aides aux accueils périscolaires :
 - Solde 2018 pour les associations de Boulzicourt 1 807.81 €, de Chaumont Porcien 4 132.35 €, de Lucquy 296.04 €, de Poix Terron 2 803.08 €, de Thin le Moutier 2 187.82 €, de Prix les Mézières 165.78 €.
 - Acompte aide 2019 (60% de 2018) pour les associations de Boulzicourt 3 577.14 € de Chaumont Porcien 4 649.19 €, de Lucquy 5 447.40 €, de Poix Terron 3 848.67 €, de Thin le Moutier 3 578.23 € et de Prix les Mézières 261 €.

7) Aides aux associations pour évènementiels

- Jeux intervillages du 29 juin 2019 à Gruyères par Gruyères animation aide de 1 000 € sur budget de 8800 €

Vote à l'unanimité (B.BLAIMONT ne prend pas part au vote).

- Comice agricole à Puisieux du 19 mai 2019.
Report

8) Adhésion Fondation du patrimoine

Report

9) Programme d'animation séniors 2019 demande de subvention à la conférence des financeurs

Coût programme retenu avec salaires animatrices 34 126.80 €

Aide sollicitée 16 500 €

Actions validées suivantes : ateliers manuels, atelier floral, café tricot solidaire, atelier poterie, cinéma et ciné-théâtre, théâtre à Attigny et Poix-Terron, ateliers cuisine, ateliers prévention, ateliers vitalité, ateliers cosmétiques au naturel, sorties cinéma les Tournelles, actions bien vieillir et 13 sorties découverte.

Vote à l'unanimité

10) Convention de partenariat avec solidarité paysans pour accompagnement de familles d'agriculteurs en difficultés

Convention pour prise en charge des frais de déplacement des intervenants plafonnés à 600 €

Vote à l'unanimité

11) Gestion du personnel : paiement des 4 jours de congés payés non pris à la démission du technicien assainissement

Versement de 363.16 € brut.

Vote à l'unanimité